

AMBOISE

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025



Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le

ID : 037-213700032-20250116-25_005-DE



Sommaire

Le cadre juridique

Le contexte international et national

L'absence de Loi de finances 2025 au 31/12/2024

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Rétrospective financière

L'état de la dette propre et de la dette garantie

Les orientations budgétaires 2025

- Recettes et dépenses réelles de fonctionnement

- Recettes et dépenses d'investissement

- Les autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

Le cadre juridique

Chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) afin de permettre aux élus d'échanger sur les grandes orientations qui contribueront à l'élaboration du prochain budget primitif de la Ville.

Les articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en déterminent le périmètre et le contenu.

Suite à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget de la collectivité.

Dans les communes et les CCAS de plus de 3 500 habitants, le maire et le président doivent présenter un rapport qui rend compte des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et la gestion de la dette.

Le cadre juridique

Pour les communes et les CCAS de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ainsi, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges des élus du Conseil Municipal dans le respect du cadre juridique précité. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2025 de la Ville d'Amboise et les dispositions nationales ayant un impact sur le budget municipal.

Le contexte international

L'économie mondiale a continué de faire preuve de résilience en 2024. La désinflation a favorisé les dépenses des ménages et a permis l'assouplissement de la politique monétaire dans la plupart des grandes économies, ce qui a contribué à contrebalancer l'incertitude créée par les tensions géopolitiques et régionales, et les préoccupations persistantes sur le coût de la vie.

La croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2% en 2024, et à 3,3% en 2025 et 2026. L'inflation faible, la croissance stable de l'emploi, des politiques monétaires moins restrictives sont autant de facteurs qui contribueront à soutenir la demande, en dépit des contraintes modérées liées au nécessaire durcissement de la politique budgétaire dans de nombreux pays.

La croissance du PIB mondial devrait s'affermir légèrement pour s'établir à 3,3% en 2025 et rester stable à ce niveau tout au long de 2026. Dans les économies de l'OCDE, la croissance du PIB devrait être modeste par rapport à son niveau d'avant la pandémie et s'établir à 1,9% en 2025 comme en 2026. Dans les économies non membres de l'OCDE, on table également sur une croissance agrégée globalement stable aux alentours de son rythme actuel, l'Asie émergente demeurant le principal contributeur à la croissance mondiale.

Le contexte national

Au total, la croissance annuelle française pour 2024 s'élèverait à +1,1%, comme en 2023. L'acquis de croissance à mi-année pour 2025 serait modeste, à +0,5%. Cette prévision demeure entourée d'incertitudes, notamment concernant la situation politique en France.

L'évolution de la situation politique en France constitue donc un aléa important du scénario, notamment quant au devenir des mesures budgétaires prévues pour 2025. Concernant l'impulsion budgétaire, la prévision s'appuie sur le vote d'une loi spéciale autorisant le Gouvernement à lever l'impôt sur la base des barèmes en vigueur et d'exécuter à l'identique le dernier exercice voté, c'est-à-dire celui de l'année 2024. Le contexte politique incertain est susceptible de modifier les comportements des acteurs économiques, en générant une forme d'attentisme chez les ménages comme les entreprises qui se prolonge depuis le début de l'été 2024. Sur le plan international, de nouvelles tensions géopolitiques et commerciales pourraient à nouveau menacer la croissance française, notamment via une hausse des prix des énergies ou une détérioration du commerce mondial, si les États-Unis s'engagent rapidement dans une politique de hausse des tarifs douaniers.

L'absence de loi de finances au 31/12/2024

Déposé le 10 octobre 2024 à l'Assemblée nationale, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 n'aura finalement pas été jusqu'à son terme.

En effet, rejeté le 12 novembre 2024 par l'Assemblée nationale en première lecture, le PLF pour 2025 a alors été déposé au Sénat le 21 novembre 2024. Toutefois, l'examen s'est arrêté prématurément face à l'adoption de la motion de censure le 04 décembre 2024 en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, engageant la responsabilité du Gouvernement. En conséquence, le Premier ministre a présenté sa démission au Président de la République le 05 décembre 2024.

Cette situation exceptionnelle a suspendu l'examen et l'adoption du PLF pour 2025 qui n'a pu être adopté de façon définitive avant le 31 décembre 2024. Alors, le Gouvernement a déposé un « projet de loi spéciale » afin de permettre la perception des ressources nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale en 2025.

L'absence de loi de finances au 31/12/2024

Présenté en Conseil des ministres le 11 décembre 2024, le projet de loi, modifié par trois amendements, a été adopté à l'Assemblée nationale le 16 décembre puis par le Sénat le 18 décembre 2024.

Cette loi spéciale ne remplace pas le budget. Elle a toutefois pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025. Elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

La loi spéciale permet au Gouvernement de prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires afin de couvrir les besoins des missions et programmes budgétaires pour démarrer la gestion 2025. Ces ouvertures de crédits se feront dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2024.

Les discussions relatives au budget 2025 se poursuivront au 1^{er} trimestre 2025.

Aucune mesure touchant le bloc communal ne peut donc être retenue à ce stade, rendant la préparation budgétaire 2025 d'autant plus complexe.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Dans le cadre de l'article 17 de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, il est indiqué que **les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique**, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses réelles de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Il s'agit d'un objectif non contraignant pour une commune de la strate d'Amboise.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant la Ville d'Amboise, l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur est la suivante :

	CA 2023	CA 2024 estimatif	ROB BP 2025	BP 2026	BP 2027
Dépenses réelles de fonctionnement	17 941 390	18 216 882	19 305 466	19 556 437	19 810 671

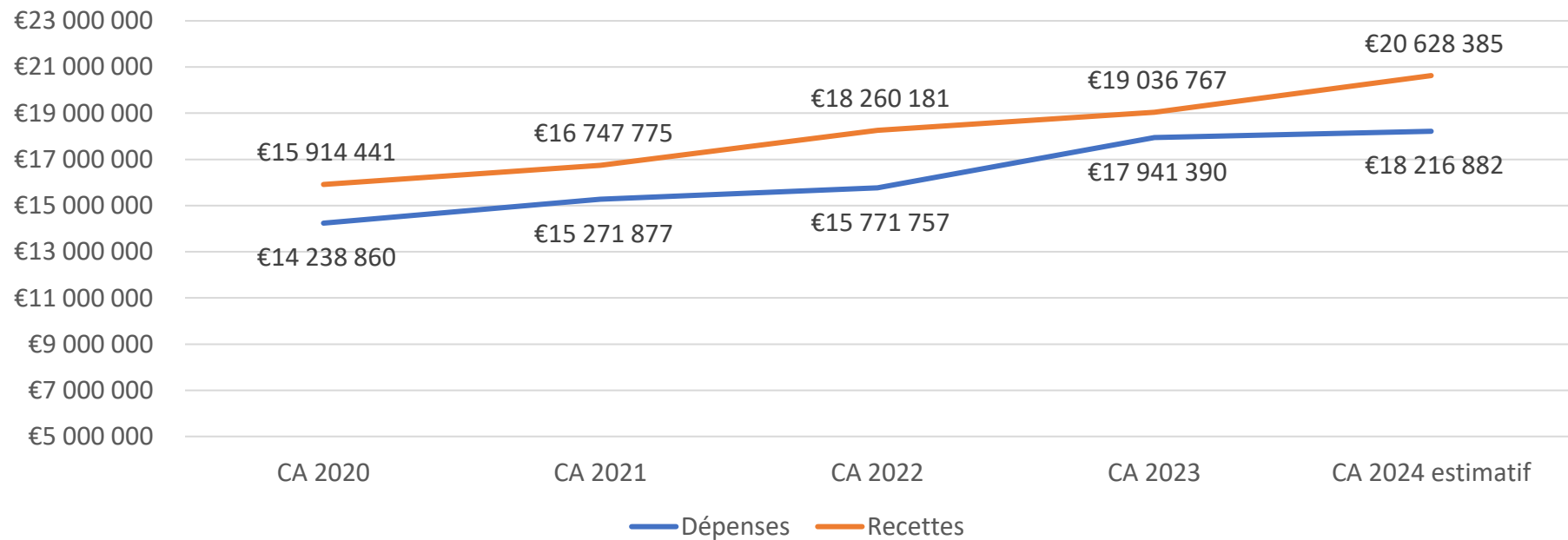
Le CA 2024 estimatif respecte l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé par la loi de programmation des finances publiques : **+1,5% au lieu de +2,0%**.

Le ROB 2025 se situe quant à lui au-delà de l'objectif fixé (+6,0%). Toutefois, le budget prévisionnel (BP 2025) est comparé à un budget exécuté (CA 2024). Il sera donc plus opportun de faire cette comparaison avec le budget 2025 réalisé.

Rétrospective financière

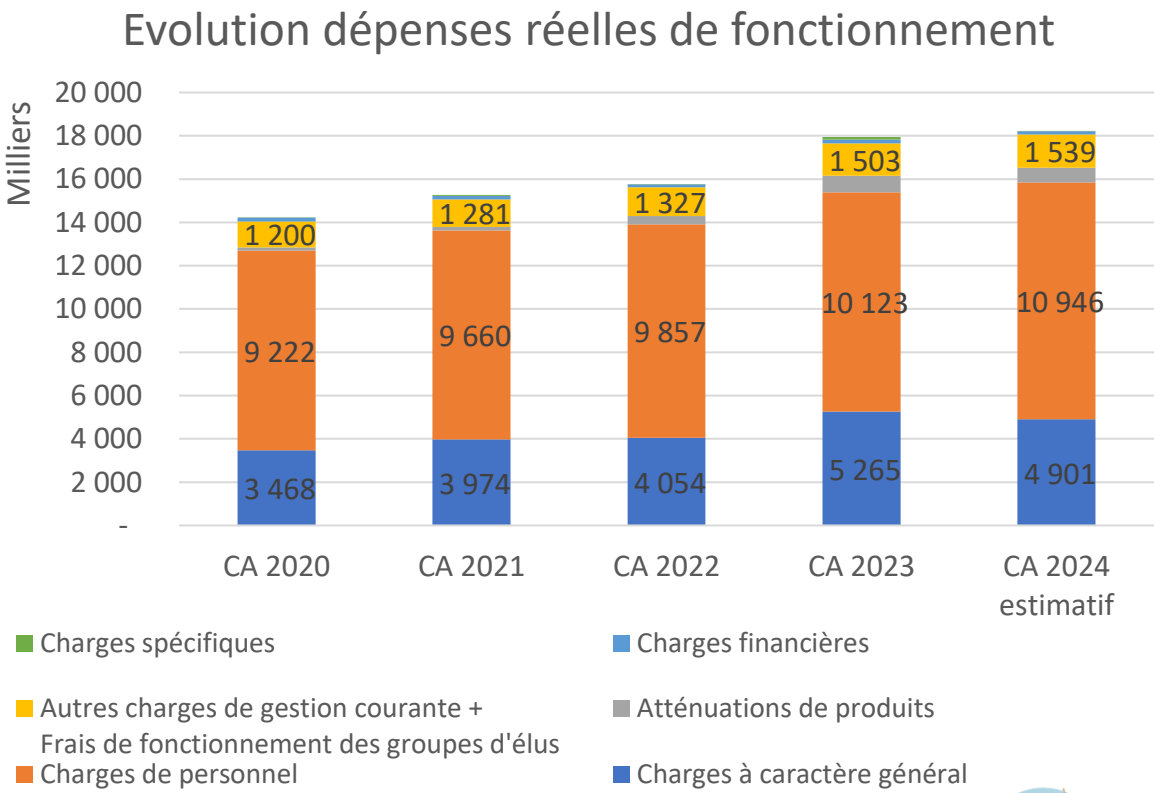
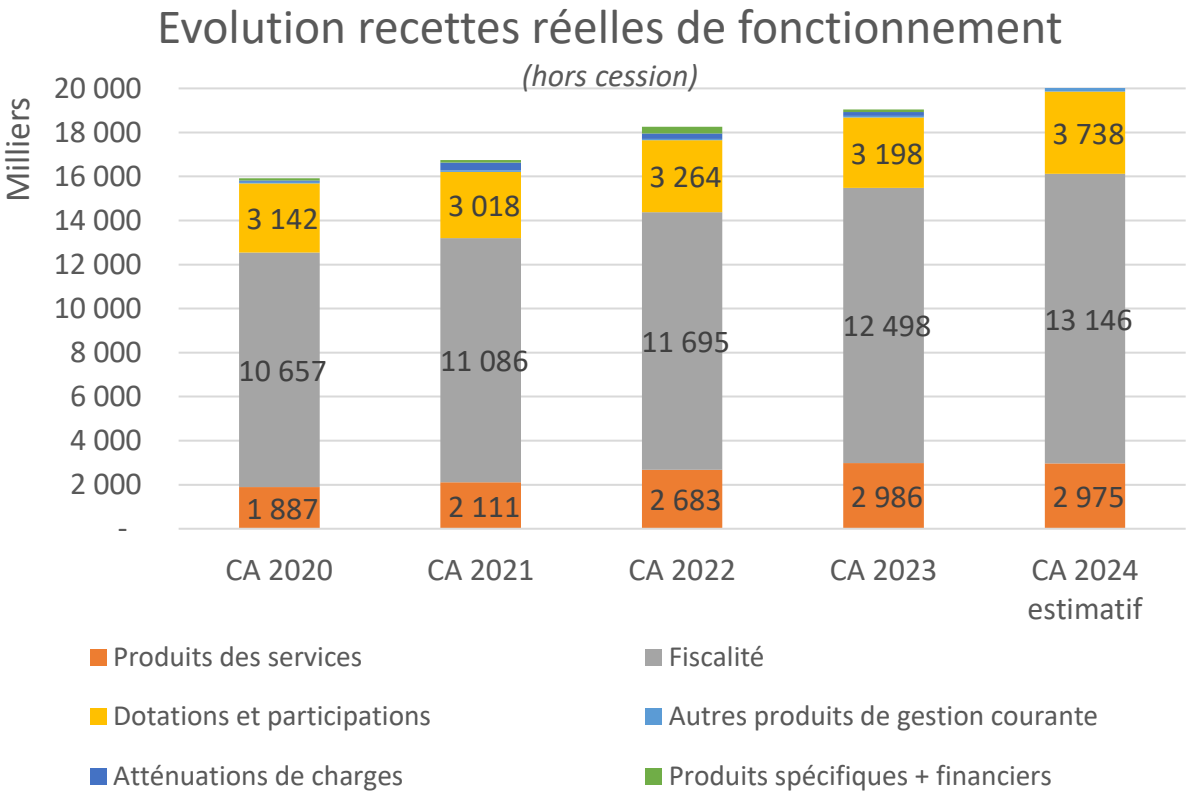
La rétrospective financière du budget principal de la Ville d'Amboise sur la période 2020 – 2024, en section de fonctionnement, fait ressortir les évolutions suivantes :

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement (hors cession)



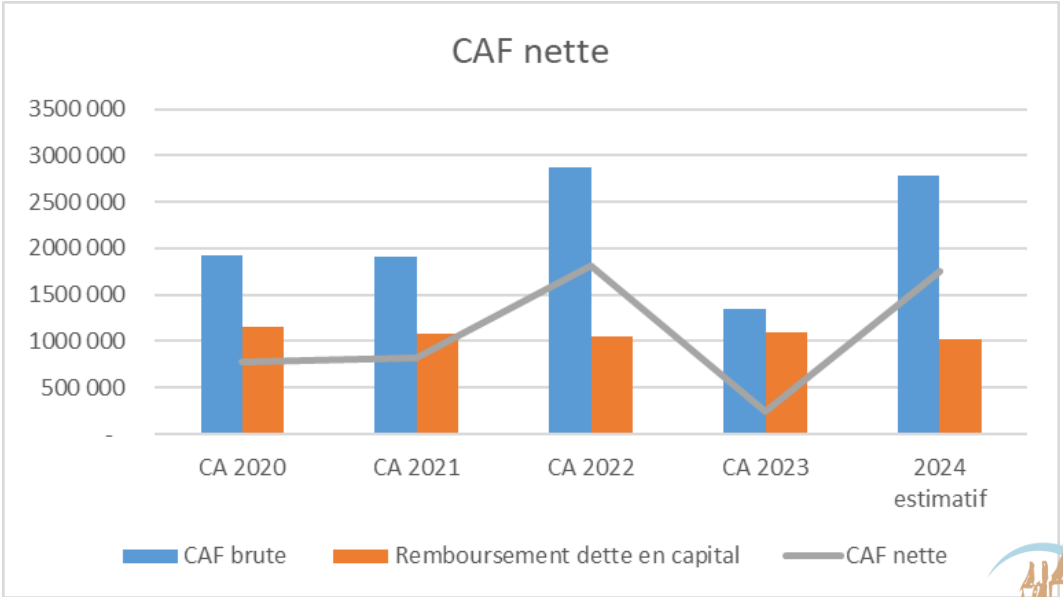
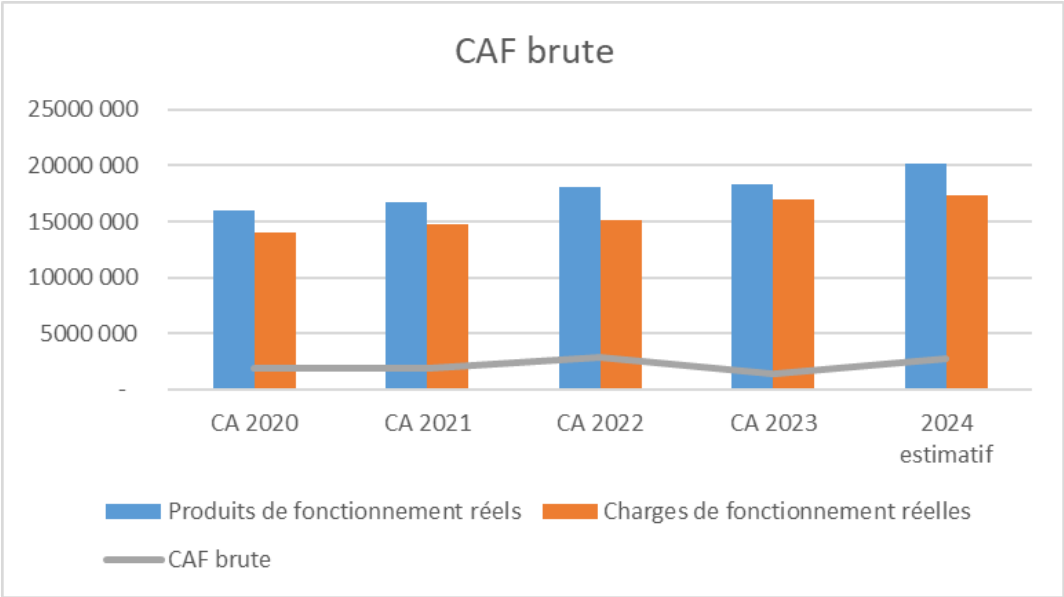
Rétrospective financière

Evolution sur la période 2020 - 2024 par chapitre :



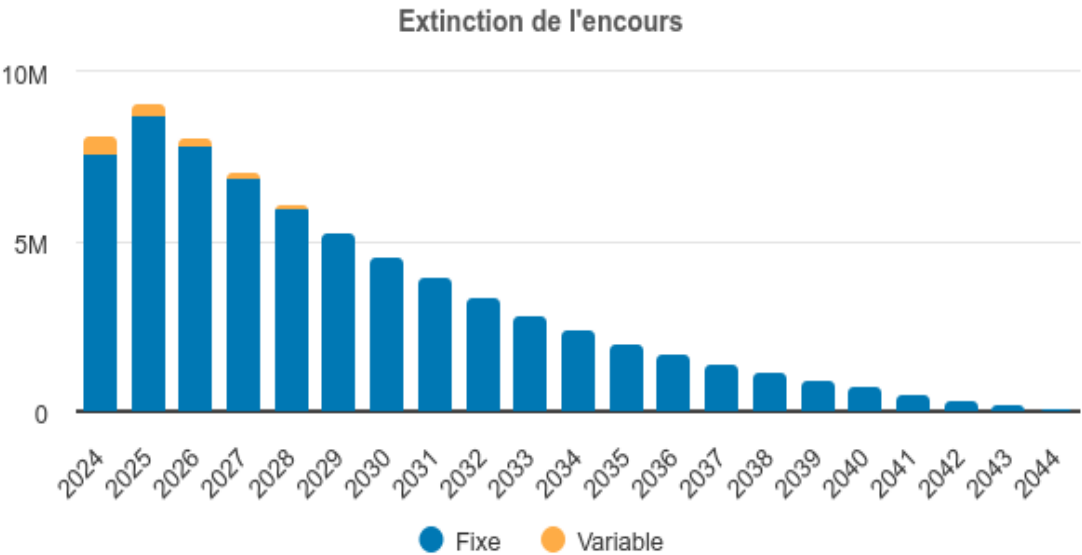
Présentation de la capacité d'autofinancement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 estimatif
Produits de fonctionnement réels	15 958 324	16 678 054	18 017 636	18 349 787	20 158 364
Charges de fonctionnement réelles	14 027 535	14 774 125	15 143 051	17 009 830	17 372 375
CAF brute	1 930 789	1 903 929	2 874 585	1 339 957	2 785 989
Remboursement dette en capital	1 147 949	1 076 423	1 055 272	1 090 671	1 026 542
CAF nette	782 840	827 506	1 819 313	249 286	1 759 447



La dette propre

L'encours de la dette de la Ville d'Amboise s'établit au 01/01/2025 à 9 132 339€, en augmentation de +11,93% par rapport à l'exercice précédent compte tenu de l'emprunt mobilisé en 2024 à hauteur de 2 millions d'euros. Afin de limiter les frais financiers inutiles, il sera procédé à une consultation des établissements bancaires au regard de la réalisation des travaux et non de leur programmation. Cela permet également d'intégrer les notifications de subventions à venir.



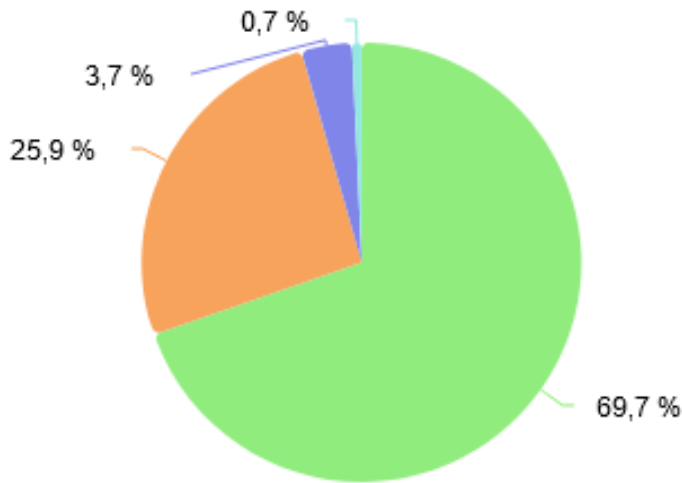
	31/12/2024	31/12/2025 (hors nouvel emprunt)	Variation
Capital restant dû	9 132 339€	8 071 441€	-11,62%
Taux actuariel	2,33%	2,28%	-0,05
Part taux fixe	96,13%	97,11%	
Part taux variable	3,87%	2,89%	
Nombre de lignes	25	24	-1
Nombre de prêteurs	6	6	

Répartition des risques (charte Gissler) : une dette 100% saine
Tous les emprunts de la Ville d'Amboise sont catégorisés 1A sur la charte Gissler.

La dette garantie

La Ville d'Amboise a accordé des garanties d'emprunt à des sociétés de logements sociaux leur permettant de bénéficier de taux d'intérêts préférentiels de la part des établissements bancaires.
Ce dispositif de garantie permet aux bailleurs sociaux de développer des programmes de construction sur le territoire communal.

A fin décembre 2024, le capital restant dû garanti s'élève à 9 503 202€ pour 71 lignes de prêts à destination du logement social.



Beneficiaire	Montant
ESH TOURAINE LOGEMENT :	6 621 201,42
VAL TOURAINE HABITAT :	2 460 577,30
CDC HABITAT SOCIAL :	353 624,00
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN :	67 798,97
TOTAL	9 503 201,69

Les orientations budgétaires

2025

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (€)	BP 2025	Evolution BP+DM 2024 / BP 2025
Atténuations de charges (013)	120 000	-30 000
Produits des services (70)	2 815 844	+193 778
Impôts et taxes (73)	2 085 324	+300
Fiscalité locale (731)	10 892 094	+332 294
Dotations et participations (74)	3 303 334	-38 526
Autres produits de gestion courante (75)	342 298	+184 505
Produits financiers (76)	10 791	-585
TOTAL	19 569 685	+641 766

Dépenses réelles de fonctionnement (€)	BP 2025	Evolution BP+DM 2024 / BP 2025
Charges à caractère général (011)	5 481 772	-164 733
Charges de personnel (012)	11 404 734	+281 145
Atténuations de produits (014)	590 000	-89 911
Autres charges de gestion courante (65)	1 600 960	+1 627
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (6586)	1 000	+300
Charges financières (66)	225 000	+40 000
Charges spécifiques (67)	2 000	/
TOTAL	19 305 466	+68 428

Les orientations budgétaires 2025

Les atténuations de charges (013) :

Cela concerne les remboursements de l'assurance statutaire et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie concernant les arrêts des agents de la Ville.

Estimation 2025 : 120 000€.

Les produits des services (70) :

Les produits des services correspondent principalement aux recettes de redevances d'occupation du domaine public (marché, terrasses, chantiers), de stationnement, de forfaits post-stationnement, ainsi qu'aux recettes à caractère culturel, sportif et loisir (théâtre, camping, piscine), au périscolaire, et aux refacturations de personnel mis à disposition.

Estimation 2025 : 2 815 844€.

Les impôts et taxes (73, sauf 731) :

Ce chapitre regroupe les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Estimation 2025 : 2 085 324€.

Les orientations budgétaires 2025

La fiscalité locale (731) :

La fiscalité locale comprend :

- La fiscalité directe avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Les bases fiscales décidées par l'Etat devraient être revalorisées de +1,7% conformément à la variation de l'IPCH sur un an.*

Il convient de préciser que les taux votés des impôts communaux seront de nouveau maintenus en 2025.

	Taux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants	17,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77,84 %

- La fiscalité indirecte avec la taxe additionnelle sur les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe de séjour (intégralement reversée au département et à l'office de tourisme), ainsi que la taxe locale sur la publicité extérieure.*

Estimation 2025 : 10 892 094€.

Les orientations budgétaires 2025

Les dotations et participations (74) :

Cela concerne en majeure partie la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation). En attente de notification, la prévision 2025 correspond au réalisé 2024.

Puis viennent les attributions de péréquation et de compensation (DCRTP, compensations au titre des exonérations de taxes foncières). Enfin, il y a les participations de l'Etat, de la région, et du département.

Estimation 2025 : 3 303 334€.

Les autres produits de gestion courante (75) :

Il s'agit principalement des revenus des immeubles et des remboursements de sinistres.

Estimation 2025 : 342 298€.

Les produits financiers (76) :

Enfin, les produits financiers correspondent aux remboursements d'intérêts de prêts par la Communauté de communes à la Ville.

Estimation 2025 : 10 791€.

Les orientations budgétaires 2025

Les charges à caractère général (011) :

Ce chapitre correspond aux dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Il regroupe les achats courants (compte 60), les services extérieurs (comptes 61 et 62), ainsi que les impôts et taxes (compte 63). C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement après les charges de personnel.

Il est donc essentiel d'en maîtriser l'évolution afin de contenir les différentes variations. Par exemple, les dépenses d'électricité et de gaz ont été diminuées de presque 300K€ en lien avec les baisses de tarifs et de consommations constatées en 2024. Inversement, l'inflation et la revalorisation de certains marchés (assurances, transports urbains et scolaires, restauration scolaire) viennent impacter à la hausse les prévisions 2025.

Estimation 2025 : 5 481 772€.

Les charges de personnel (012) :

Estimation 2025 : 11 404 734€.

Structure des effectifs permanents

Soit un total de 211 agents sur emplois permanents au 1^{er} janvier 2025.
Pour mémoire, ce nombre était de 207 en 2024, 204 en 2023 et en 2022, et de 216 en 2021.

	TEMPS COMPLET au 1 ^{er} janvier 2025		
FILIERES	EMPLOIS	EMPLOIS	EMPLOIS
	POURVUS	VACANTS	POURVUS
	TITULAIRE STAGIAIRE	TITULAIRE -STAGIAIRE	CONTRACTUELS
ADMINISTRATIVE	44	5	7
ANIMATION	12	0	0
CULTURELLE	6	0	1
MEDICO SOCIALE	13	0	0
POLICE MUNICIPALE	7	0	0
SPORTIVE	1	0	0
TECHNIQUE	96	8	8
TOTAL EFFECTIFS	179	13	16
	TEMPS NON COMPLET au 1 ^{er} janvier 2025		
FILIERES	EMPLOIS	EMPLOIS	EMPLOIS
	POURVUS	VACANTS	POURVUS
	TITULAIRE STAGIAIRE	TITULAIRE -STAGIAIRE	CONTRACTUELS
ADMINISTRATIVE	0	0	0
ANIMATION	1	0	0
CULTURELLE	0	0	1
MEDICO SOCIALE	0	0	0
POLICE MUNICIPALE	0	0	0
SPORTIVE	0	0	0
TECHNIQUE	1	0	0
TOTAL EFFECTIFS	2	0	1

Les orientations budgétaires

2025

Structure des effectifs non permanents

FILIÈRES	POSTES NON PERMANENTS	POSTES SAISONNIERS (CAMPING, PISCINE ET ÉTUDES SURVEILLÉES DANS LES ÉCOLES)	POSTES DE CONTRAT DE DROIT PRIVÉ (2 ADULTES RELAIS + 2 APPRENTIS)	TOTAL GÉNÉRAL
ADMINISTRATIVE	8	6	2	16
ANIMATION	26	2	0	28
CULTURELLE ET PATRIMOINE	1	0	0	1
TECHNIQUE	31	22	2	55
MEDICO SOCIALE	2	0	0	2
ETUDES SURVEILLEES	0	5	0	5
TOTAL EFFECTIFS	68	35	4	107

Les emplois non permanents pourvus en cours d'année concernent les emplois en renfort et en remplacements d'agents momentanément indisponibles, qui se révèlent une nécessité pour assurer la continuité des missions de service public. Ils permettent également de pourvoir en besoins saisonniers au camping, à la piscine, au musée et centre d'art contemporain.

Les orientations budgétaires 2025

Les dépenses de personnel en 2024

Chapitre 012	Réalisé 2024	Montants
Art 6216	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	128 028,09 €
Art 6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR (mise à disposition agent CDG)	7 947,91 €
Art 6331	ANNONCES ET INSERTIONS	536,02 €
Art 6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL (fonds national d'aide au logement)	30 428,86 €
Art 6336	COTISATIONS VERSEES AU CNFPT ET AU CDG	137 543,54 €
Art 64	REMUNERATION DU PERSONNEL	10 641 307,05 €
	TOTAL	10 945 791,47 €

Soit un total de 10 945 791,47€ sur le chapitre 012 de charges de personnel et frais assimilés.

Les orientations budgétaires

2025

L'évolution de l'absentéisme (agents titulaires et contractuels)

TYPE D'ARRETS	2020	2021	2022	2023	2024
Maladie ordinaire	2 148 jours	3 975 jours	4 090 jours	3 942 jours	4483 jours
Congé longue maladie	253 jours	730 jours	453 jours	1 083 jours	581 jours
Congé longue durée	484 jours	730 jours	730 jours	25 jours	13 jours
Maladie professionnelle	0 jours	429 jours	244 jours	0 jours	0 jours
TOTAL	2 885 jours	5 864 jours	6 024 jours	5 050 jours	5079 jours

Les constats de l'année 2024 sont les suivants :

- 4 agents sont en longue maladie et ou longue durée. Il est à noter que 501 jours sont comptabilisés en congé maladie ordinaire, mais devraient être requalifiés en congé longue maladie en attente de la décision du Conseil médical, ce qui porterait à un nombre de 3982 jours de congé maladie ordinaire, et resterait stable par rapport à 2023.
- 2 agents sont en attente d'une décision du Conseil médical pour inaptitude à leurs fonctions.

Les orientations budgétaires 2025

L'évolution prévisionnelle des emplois

Malgré le contexte tendu des recrutements en fonction publique, la Ville d'Amboise montre une certaine attractivité puisque 13 agents ont rejoint la collectivité sur l'année 2024, et sans difficulté particulière au regard des attentes en termes de compétences ou des délais de recrutement. Le statut des agents est réparti en 6 titulaires et 7 contractuels, avec pour ces derniers une volonté de passer les concours et devenir titulaires.

En janvier 2025, 7 procédures de recrutement sont en cours. L'acquisition d'un outil de gestion de candidature a permis d'ouvrir une page carrière sur le site de la Ville, et de faciliter l'acte de candidature 2024. La page devra faire l'objet d'amélioration en 2025, et la visibilité devra être développée sur d'autres réseaux.

L'accès à un espace numérique permet désormais aux agents de saisir leurs demandes de congés en ligne et d'avoir accès à leurs fiches de paie. L'accès aux documents personnels des agents sera amélioré.

La moyenne d'âge des agents est de 47.09 ans, et 10.79% ont atteint l'âge de 60 ans et plus, ce qui amènera à renouveler une vingtaine de postes d'ici 4 ans. Cela peut également se moduler en raison des conditions d'accès à la retraite qui modifient ce paramètre. En effet, les agents font le choix de poursuivre leur carrière afin d'éviter une décote trop importante.

Une réflexion est en cours sur la gestion prévisionnelle de ces départs par une procédure de mobilité interne afin de permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière et parallèlement de conserver des compétences dans la collectivité, au moment du départ des agents retraités.

Les orientations budgétaires 2025

L'évolution prévisionnelle des dépenses

Les estimations budgétaires 2025 qui sont présentées dans ce rapport d'orientations budgétaires ont été précisément calculées par service et par agent en tenant compte des décisions gouvernementales sur les salaires et des avancements automatiques d'échelon.

Budget 2023	CA 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
10 428 555€	10 123 187€	11 123 589€	10 945 791€	11 404 734€

L'écart de budget 2024 à budget 2025 est de 281 145€ (+2,53%). Il tient compte du GVT – le Glissement Vieillesse Technicité - (moyenne entre 1 et 2 % chaque année), des mouvements de personnel et de l'ensemble des mesures gouvernementales sur les salaires des agents publics, avec effet en année pleine.

Les orientations budgétaires 2025

Les atténuations de produits (014) :

Les atténuations de produits correspondent aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants, au fonds de péréquations des ressources communales et intercommunales, ainsi qu'au reversement intégral de la taxe de séjour au département et à l'office de tourisme.

Estimation 2025 : 590 000€.

Les autres charges de gestion courante (65) :

Elles comprennent entre autres les contributions de la collectivité (SDIS), les subventions de fonctionnement (associations, CCAS, budget participatif, école privée), ainsi que les indemnités, frais de missions et de formation des élus.

Estimation 2025 : 1 600 960€.

Les orientations budgétaires 2025

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (6586) :

Une enveloppe de 1 000€ est prévue pour le remboursement des éventuels frais de garde engagés par les élus municipaux lors des réunions (délibération n°23-526).

Estimation 2025 : 1 000€.

Les charges financières (66) :

Ce chapitre correspond au remboursement des intérêts des emprunts en cours, ainsi qu'aux écritures de rattachement des intérêts courus non échus.

Estimation 2025 : 225 000€.

Les charges spécifiques (67) :

Enfin, il est prévu une enveloppe prévisionnelle de 2 000€ en cas d'annulation de titre sur exercice antérieur.

Estimation 2025 : 2 000€.

Les orientations budgétaires 2025

Le financement envisagé des investissements 2025

Les investissements envisagés en 2025 seront financés, hors épargne, par les ressources suivantes :

- Le FCTVA sur les dépenses 2024 devrait être autour de 398K€ (avec hypothèse de diminution du taux de FCTVA passant de 16,404% à 14,850%).
- Une taxe d'aménagement prévisionnelle de 150K€.
- Les autres immobilisations financières correspondent aux remboursements en capital de prêts par la Communauté de communes à la Ville.
- Il n'est pas prévu de cession à ce jour.
- Diverses subventions seront sollicitées et inscrites dès notifications (amendes de police, DETR, F2D, etc.).
- Un emprunt d'équilibre prévisionnel d'un montant de l'ordre de 5,4M€.

Les orientations budgétaires 2025

Les investissements 2025 envisagés

Dans la poursuite du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) engagé depuis 2023, il est décidé de maintenir la volonté affichée par l'équipe municipale en réalisant des investissements structurants et ambitieux pour la Ville d'Amboise et ses citoyens.

Les nouvelles dépenses d'équipement pour 2025 seront autour de 7,5M€.

Bâtiments = 2,3M€. Cette enveloppe conséquente comprend différents travaux dont notamment ceux des gymnases Vallerey-Tulasne et Guynemer, de la salle Clément Marot, du préau de l'école Anne de Bretagne, ainsi que de l'aménagement du pôle social.

Voirie = 2,2M€. Il s'agit de poursuivre le programme pluriannuel des travaux rue Victor Hugo, ceux de la rue Jules Ferry, mais également le gros entretien des trottoirs et des bornes incendie, ainsi que la création de points de collecte enterrés.

Cyclabilité = 110K€. Cela comprend la mise en œuvre du plan de circulation ainsi que l'installation de nouveaux supports à vélos.

Les orientations budgétaires 2025

Eclairage public = 200K€. Poursuite du programme de rénovation des 3 300 points lumineux en led.

Transition écologique = 843K€. Il s'agit principalement de travaux d'aménagement des bois de la Moutonnerie, d'une aire de jeux, de mobilier urbain, de la végétalisation de rues et d'une cour d'école, et de la cartographie des îlots de chaleur.

Dépenses des services = 1,4M€. Ces dépenses correspondent aux moyens des services dont l'achat de parcelles (470K€), des véhicules, des gros matériels, de l'informatique, etc.

Sports = 267K€. Cette enveloppe comprend la création d'un terrain de foot synthétique, d'un skate-park, ainsi que différents travaux d'amélioration des gymnases.

Sécurité = 187K€. Poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire et renouvellement des horodateurs.

Budget participatif = 25K€ (et 25K€ en fonctionnement). Initié en 2024, le budget participatif connaîtra ses premiers lauréats mi-février 2025. Les votes sont actuellement ouverts jusqu'au 02/02/2025 !

2025

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Suivant délibération au 26/09/2024

Opération n°	Objet de l'AP	Montant de l'AP	Réalisé jusqu'au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP ultérieurs
310	Aménagement de la rue Victor Hugo	2 100 00 €	76 888 €	760 035 €	1 263 077	/
308	Aménagement de la cité scolaire	1 488 900 €	929 991 €	228 909 €	330 000 €	/
2022/MSANT	Aménagement de la maison de santé	654 414 €	4 414 €	/	325 000 €	325 000 €
316	Aménagement de l'île d'or	1 700 000 €	/	50 000 €	500 000 €	1 150 000 €
309	Aménagement de la Moutonnerie	612 480 €	13 800 €	328 680 €	270 000 €	/

2025

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Suivant délibération au 26/09/2024

Opération n°	Objet de l'AP	Montant de l'AP	Réalisé jusqu'au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP ultérieurs
EPSOC	Epicerie sociale	10 000 €	/	10 000 €	/	/
312	Aménagement rue Nationale + parvis église St Denis	800 000 €	/	/	/	800 000 €
313	Aménagement quartier de la Gare	650 000 €	/	/	350 000 €	300 000 €
314	Aménagement d'une salle multimodale	3 700 000 €	/	500 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €
315	Création d'un terrain synthétique	1 200 000 €	/	25 000 €	1 175 000 €	/

Les orientations budgétaires 2025

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Il conviendra d'actualiser les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (APCP) par une nouvelle délibération lors du vote du Budget Primitif 2025 afin de tenir compte :

- Des réalisations 2024
- De la création et/ou suppression d'AP
- De la redéfinition des échéanciers
- D'un changement d'intitulé